

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

AFER ACTIONS AMERIQUE

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **ABEILLE VIE - ABEILLE EPARGNE RETRAITE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Afer Actions Amérique.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C/D	FR0011399658	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Abeille Assurances	Une part	Pas de minimum
D	FR001400L0J1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	Dernière VL connue de la part C/D (FR0011399658) à la date de création de la part D	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Abeille Assurances	Une part	Pas de minimum

Afer Génération Actions Amérique	FR001400RXW9	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 Euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Une part	Pas de minimum
---	--------------	---	---	------	-----------	---	----------	-------------------

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie américaine et d'offrir à l'investisseur une performance, en rapport avec l'évolution des marchés nord-américains (USA et Canada) sur la durée de placement recommandée de 8 ans, supérieure à l'indice de référence S&P 500 EUR Hedged.

Indicateur de référence

L'indice de référence du FCP est l'indice S&P 500 EUR Hedged (Net Total Return) Index (SPXUXEN). L'indice est composé des 500 plus grandes capitalisations des marchés d'actions américaines. Il est libellé en devise locale, calculé quotidiennement et publié par Standard & Poor's. Cet indice est couvert contre le risque de change (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Critères financiers :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou de fonds.

A ce titre, le portefeuille sera exposé :

- Entre 60% et 100% de son actif net aux marchés d'actions internationales, dont :
 - Entre 40% et 100% de l'actif net aux actions émises sur les marchés nord-américains (USA, Canada) ; et
 - Entre 0% et 20% de l'actif net aux actions d'autres pays développés membres de l'OCDE. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes capitalisations. Les titres détenus seront libellés en US dollar et en autres devises de pays développés membres de l'OCDE.
- Entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés internationaux de taux, dont :
 - Entre 0% et 20% de l'actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs nord-américains (USA, Canada) ; et
 - Entre 0% et 20% de l'actif net à des titres de créances d'autres pays développés membres de l'OCDE. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes capitalisations. Les titres détenus seront libellés en US dollar et en autres devises de pays développés membres de l'OCDE.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

Dans la mesure où le FCP peut intervenir sur des titres libellés en devise autre que l'euro, une couverture du risque de change, néanmoins imparfaite, sera mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net.

L'exposition du portefeuille aux marchés des actions et aux marchés de taux pourra être ajustée ou réalisée au moyen de parts ou d'actions d'OPC, dans la limite de 10% de l'actif net, ainsi que d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison : l'indice S&P 500 EUR Hedged Net Total Return, que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

[Règlementation SFDR :](#)

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

[Taxonomie :](#)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

[Les actifs hors dérivés intégrés :](#)

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP pourra détenir directement entre 60% et 100% de son actif net des actions internationales et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés issues de toutes capitalisations et libellés en US dollar ou en autres devises de pays de l'OCDE. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions internationales cotées et de titres donnant accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, des marchés nord-américains (USA, Canada) entre 40% et 100% de l'actif net et entre 0% et 20% de l'actif net d'autres pays développés membres de l'OCDE.

La détention d'actions issues de petites capitalisations est limitée à 20% maximum de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra comprendre entre 0% et 40% de l'actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en US dollar et en autres devises de pays de l'OCDE et de toutes maturités. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 0% et 20% de l'actif net de l'Amérique du Nord (USA, Canada) et dans la limite de 20% de l'actif net d'autres pays développés membres de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor
- Asset-Backed Commercial Papers

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Enfin, dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours à des produits de titrisation dont la maturité sera inférieure à 1 an, tels que des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper) dans la limite de 10% de l'actif net.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse crédit par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement, ni exclusivement sur ces dernières. En cas de dégradation de la notation, les titres seront cédés en respectant l'intérêt des porteurs, ces cessions n'étant pas effectuées au jour de la dégradation mais dans un délai raisonnable, permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.

Il est rappelé que dans la mesure où le FCP peut intervenir sur des titres libellés en devise autre que l'euro, une couverture du risque de change, néanmoins imparfaite, sera mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swaps (sur indices et sur single-name)
- Autre stratégie

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera à hauteur de cette exposition. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner de manière accessoire la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut être exposé à des titres libellés dans des devises autres que l'euro, à hauteur de 10% maximum de l'actif net, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée

Huit (8) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

15/11/2024 :

Création de la part dénommée « Afer Génération Actions Amérique » - Code ISIN : FR001400RXW9.

29/11/2024 :

Le FCP est devenu un OPC dit Article 8 conformément à la réglementation SFDR.

31/01/2025 :

La société de gestion a décidé de procéder au changement d'affectation du revenu et des plus-values nettes réalisées de la part D – Code ISIN : FR001400LOJ1 au profit de capitalisation et/ou distribution au lieu de distribution pure.

30/06/2025 :

Le SRI a été ramené à 4 contre 5 précédemment.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire OPC-FR@ofi-invest.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet www.afer.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB-, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

La période de douze mois qui s'achève a soumis les investisseurs à une épreuve de résistance, marquée par une séquence de chocs d'une rare intensité. Le quatrième trimestre 2024 s'est ouvert sur l'élection de Donald Trump, déclenchant initialement un rallye de marché modéré. Les investisseurs, familiers avec son premier mandat, anticipaient un environnement pro-business axé sur la déréglementation et de potentielles baisses d'impôts. Cependant, cette phase d'optimisme prudent fut brutalement interrompue avant même la fin du premier trimestre 2025. Le secteur technologique, pilier incontesté de la performance boursière, a été le premier à vaciller avec l'émergence soudaine et inattendue de DeepSeek. Il ne s'agissait pas d'une simple innovation, mais d'une rupture fondamentale qui menaçait de "commoditiser" les services d'intelligence artificielle, l'avantage concurrentiel principal et la source de valorisation des "Sept Magnifiques". Ce choc a provoqué une crise de confiance profonde, entraînant une vente massive des méga-capitalisations technologiques, le moteur du marché s'étant subitement enrayé. Alors que les investisseurs peinaient à évaluer les conséquences de cette reconfiguration technologique au début de 2025, un second choc, d'ordre politique cette fois, est venu frapper le marché. Fidèle à ses promesses de campagne, l'administration Trump a officialisé la mise en place d'une nouvelle vague de tarifs douaniers agressifs. Cette décision a instantanément propagé la crise, jusqu'alors concentrée sur la tech, à l'ensemble de l'économie, ravivant le spectre d'une guerre commerciale mondiale. La confluence de ces deux événements négatifs – une disruption interne au secteur le plus influent du marché et une menace externe sur le commerce mondial – a créé une tempête parfaite, provoquant une correction boursière sévère et prolongée durant tout le premier semestre 2025.

La reprise du marché n'a pas attendu l'annonce officielle de la Fed en septembre. Dès le début de l'été, un changement de sentiment a commencé à s'opérer. Les investisseurs, agissant sur le principe bien connu du "ne vous battez pas contre la Fed", ont commencé à anticiper activement son changement de cap. Cette anticipation était nourrie par une série d'indicateurs macroéconomiques qui pointaient tous dans la même direction : des chiffres de l'emploi en nette décélération, des indices PMI manufacturiers et de services en zone de contraction et, surtout, des indicateurs d'inflation qui montraient enfin des signes clairs de modération. Le marché a interprété ces "mauvaises nouvelles" pour l'économie comme de "bonnes nouvelles" pour les actions, car elles rendaient une intervention de la Fed non seulement probable, mais inévitable. Les rendements obligataires ont commencé à baisser, reflétant cette attente d'un assouplissement monétaire, ce qui a mécaniquement augmenté l'attrait relatif des actions.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

C'est ce positionnement précoce des investisseurs, pariant sur un pivot imminent de la Fed pour éviter une récession dure, qui a permis au S&P 500 d'amorcer son rebond dès le mois de juillet et de construire une dynamique positive avant même la confirmation de la baisse des taux.

Analyse sectorielle : la grande disruption technologique.

La performance des secteurs a été profondément marquée par les événements de l'année :

Technologie de l'information : ce secteur a été l'épicentre de la tempête. L'arrivée de DeepSeek a initialement eu un impact négatif dévastateur, provoquant un effondrement des valorisations des géants établis par crainte d'une "commoditisation" de leurs services d'Intelligence Artificielle (IA). Cependant, après cette purge violente, un retournement spectaculaire s'est opéré. Forcés de réagir pour ne pas disparaître, les leaders technologiques ont puisé dans leurs colossales trésoreries, alimentées par leurs activités historiques (cloud, publicité, logiciels), pour lancer des programmes de dépenses d'investissement (CAPEX) d'une ampleur extraordinaire. Cette vague d'investissement massive, destinée à construire les infrastructures et à développer des IA concurrentes, a déclenché une nouvelle course à l'armement technologique. L'intelligence artificielle, après avoir été la source de la crise, est ainsi devenue le moteur de la reprise. Ce sont les entreprises en amont de la chaîne de valeur – fabricants de semi-conducteurs, équipementiers de centres de données, sociétés de cybersécurité – qui en ont le plus profité, voyant leurs carnets de commandes exploser. En fin de compte, cet afflux de capitaux a non seulement sauvé le secteur, mais a également drivé sa performance vers le haut, tirant l'ensemble du marché dans son sillage.

Industrie et matériaux : ces secteurs, directement exposés au commerce international, ont fortement souffert de l'instauration des tarifs douaniers. La hausse des coûts et la perspective d'une baisse de la demande mondiale ont plombé leurs performances durant la majeure partie de la période.

Secteurs défensifs (santé, consommation de base) : en plein chaos technologique et commercial, ces secteurs ont joué leur rôle de valeur refuge. Ils ont surperformé le marché durant la phase de correction, les investisseurs recherchant la sécurité et des rendements de dividendes stables mais largement sous-performé lors de la reprise du marché après avril pour finalement être les pires secteurs sur la période en termes de performance.

Services financiers : après avoir bénéficié de réglementations bancaires assouplies et de la reprise des opérations de marché comme les fusions acquisitions ou les introductions en bourse, le secteur a été l'un des meilleurs performeurs de l'année malgré l'aplatissement de la courbe des taux et les craintes de récession.

Concernant la gestion de la performance du Fonds, nous étions surpondérés sur la thématique de l'IA à travers les semiconducteurs, les services de communication et les financières la majorité de l'année et cela a été bénéfique pour la performance relative du Fonds. Les paris forts sur Broadcom, Nvidia, Alphabet, Netflix, Meta, Goldman Sachs et JP Morgan ont tiré significativement la performance vers le haut.

En face de cela, nous avons pâti des exclusions normatives liées aux armes puisque ce secteur a surperformé le marché et nous n'avions pas la possibilité de s'y exposer. L'impossibilité d'investir dans Amazon nous coûte aussi sur la période. Pour finir, dans d'autres secteurs, des noms comme Deckers, notre sous-pondération momentanée sur Tesla, Carrier, notre sélection dans les logiciels et les laboratoires pharmaceutiques ont apporté leur lot de déception.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 11,07% pour la part C/D et la part D contre 15,01% pour son indice de référence : S&P 500 EUR Hedged.

Entre le 15/11/2024 (date de création) et le 30/09/2025, la performance de la part Afer Génération Actions Amérique s'élève à 11,06% contre 12,99% pour son indice de référence : S&P 500 EUR Hedged.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER ACTIONS AMERIQUE PART AFER GENERATION ACTIONS AMERIQUE	FR001400RXW9	15/11/2024	30/09/2025	11,06%	12,99%	100,00 €	111,06 €
AFER ACTIONS AMERIQUE PART C/D	FR0011399658	30/09/2024	30/09/2025	11,07%	15,01%	291,51 €	323,79 €
AFER ACTIONS AMERIQUE PART D	FR001400L0J1	30/09/2024	30/09/2025	11,07%	15,01%	290,86 €	321,10 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US67066G1040	NVIDIA CORP	39 339 411,56	32 174 850,93
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US0378331005	APPLE INC	31 463 249,29	11 862 629,80
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US02079K3059	ALPHABET INC	26 560 906,44	17 434 605,02
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US5949181045	MICROSOFT CORP	24 944 657,51	17 037 695,89
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	IE00B8KQN827	EATON CORP	20 339 692,85	5 224 019,04
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US0404132054	ARISTA NETWORKS INC	19 660 229,96	12 965 611,94
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US92537N1081	VERTIV HOLDING LLC	18 144 202,15	9 065 381,84
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US14040H1059	CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	17 992 817,55	3 338 731,06
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	17 176 386,68	870 071,17
AFER ACTIONS AMERIQUE	ACTIONS	US2435371073	DECKERS OUTDOOR	17 099 540,26	2 674 765,54

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 1 214 106 756,59 euros
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 36 704 681 euros
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- CREDIT AGRICOLE CIB
- JP MORGAN SE
- NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS
- SOCIETE GENERALE CIB
- UBS EUROPE SE

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Afer Actions Amérique n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Afer Actions Amérique

Identifiant d'entité juridique :
969500QJIZPXEBUVOA14

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 39,79 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Afer Actions Amérique (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 39,79 % d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice S&P 500 EUR Net Total Return, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds au regard de sa stratégie.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 5,99 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 5,85 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 39,79 % de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Courant l'exercice 2024-2025, la Société de gestion a décidé d'appliquer des critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance. (ESG) conformément à l'article 8 de la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), en conséquence, la présente annexe est la première produite pour la clôture du 30/09/2025.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15 % de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 39,79 %, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<p>Emissions de GES de niveau 1</p> <p>16571,40 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 98,80 %</p> <p>Emissions de GES de niveau 2</p> <p>6177,67X Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 98,80 %</p> <p>Emissions de GES de niveau 3</p> <p>129728,95 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 98,80 %</p>	Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	<p>Notation ESG¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production »</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz</p> <p>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.</p>
		<p>Emissions totales de GES</p> <p>152478,02 (Teq CO2)</p> <p>Taux de couverture = 98,80 %</p>			
	2. Empreinte carbone	<p>Empreinte carbone</p> <p>(Emissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</p> <p>146,86 (Teq CO2/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 98,80 %</p>	Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs</p>

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

				premiers publiés.		d'incidences négatives (PAI)
			496,12 (Teg CO2/million d'EUR)			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	Taux de couverture = 98,80 %			
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,07% Taux de couverture = 97,70%			Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 47,73% Taux de couverture = 93,01% Part d'énergie non-renouvelable produite = 59,64% Taux de couverture = 13,68%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,26 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 97,30%	Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique

					de la Société de gestion	d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2,25%	Taux de couverture = 93,32%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	700 (T/million d'EUR CA)	Taux de couverture = 0,13%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	100,80 (Tonnes)	Taux de couverture = 52,82%	Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%			<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ;</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,39 %		Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p> <p>Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,11%		Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice	<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur</p> <p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des</p>

				2025 sont les premiers publiés.	le site internet de la Société de gestion	indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36,07%			
			Taux de couverture = 98,80%			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %			Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,01%		Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
			Taux de couverture = 92,90 %			
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,18 %			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas
			Taux de couverture = 98,55 %			

						de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	9,51%	États-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	7,61%	États-Unis
APPLE INC	Technologies de l'information	7,04%	États-Unis
ALPHABET INC CLASS A	Services de communication	5,49%	États-Unis
BROADCOM INC	Technologies de l'information	3,63%	États-Unis
META PLATFORMS INC CLASS A	Services de communication	3,18%	États-Unis
JPMORGAN CHASE	Finance	2,57%	États-Unis
TESLA INC	Consommation discrétionnaire	2,28%	États-Unis
ELI LILLY	Santé	2,25%	États-Unis
HOME DEPOT INC	Consommation discrétionnaire	1,68%	États-Unis
PROGRESSIVE CORP	Finance	1,43%	États-Unis
EATON PLC	Industrie	1,33%	États-Unis
ABBVIE INC	Santé	1,32%	États-Unis
WALMART INC	Soins de santé	1,32%	États-Unis
ORACLE CORP	Technologies de l'information	1,31%	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **95,58%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

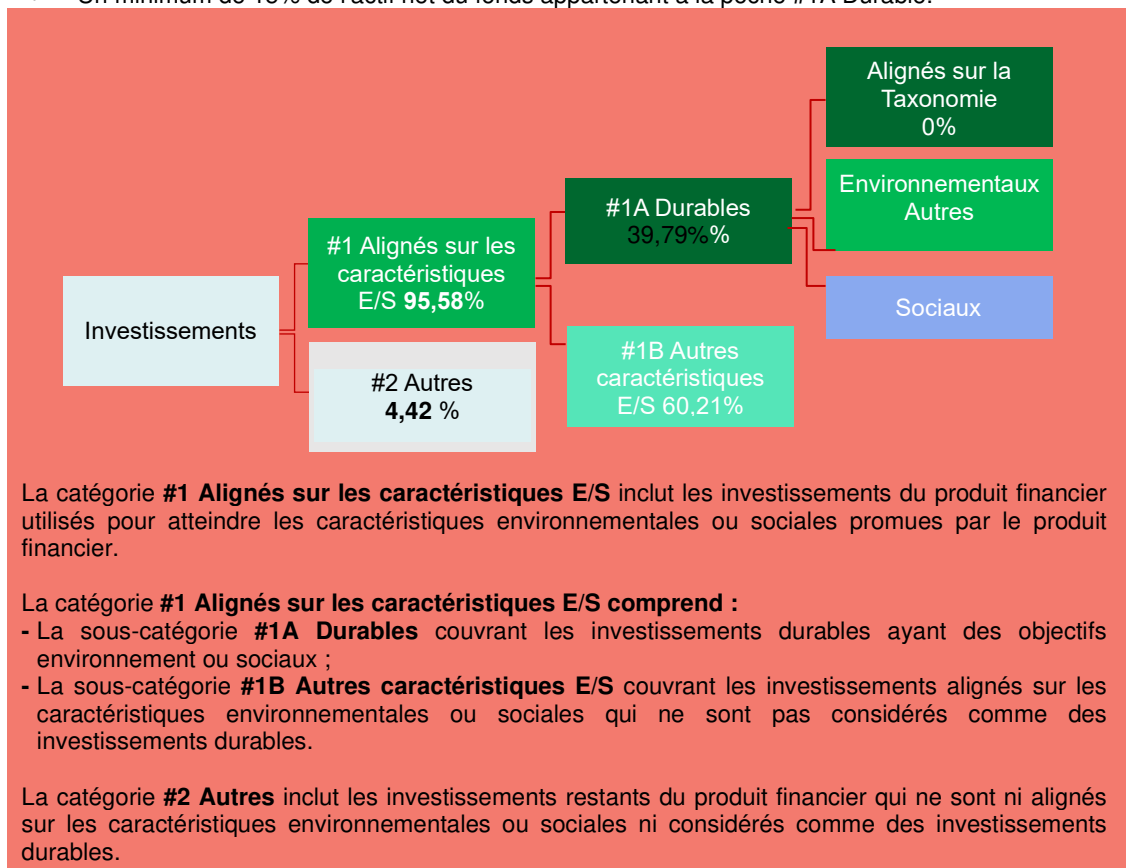
Le Fonds a **4,42%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **3,52%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **0,90%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 39,79%% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Technologies de l'information	36,66%
Finance	14,54%
Services de communication	10,50%
Santé	9,95%
Consommation discrétionnaire	6,86%
Industrie	6,44%
Soins de santé	4,70%
Pétrole et gaz	3,38%
Services aux collectivités	2,38%
Immobilier	2,31%
Biens et services industriels	2,27%
Autre	0,00%



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

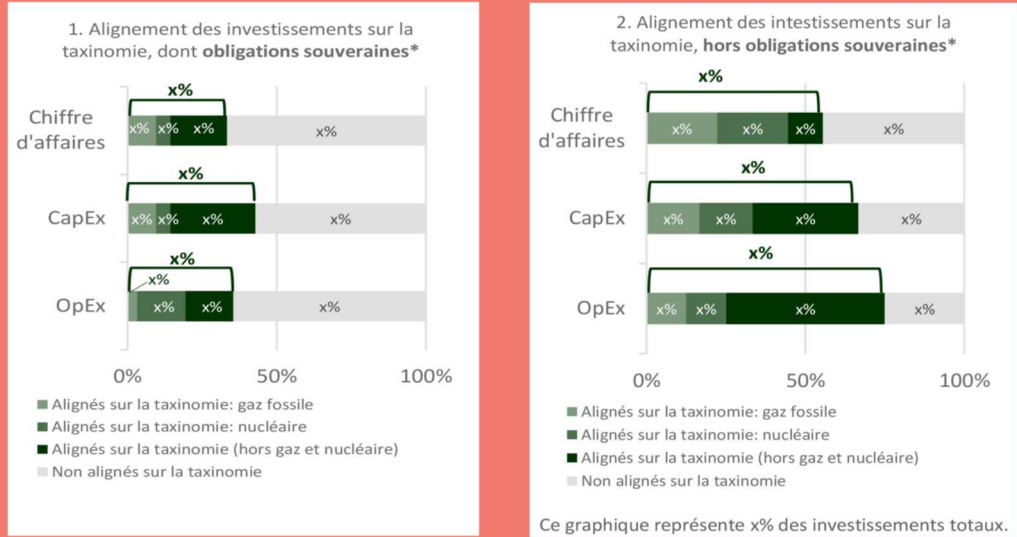
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **15,20%**.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **11,72%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant : l'indice S&P 500 EUR Net Total Return qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

AFER ACTIONS AMERIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

AFER ACTIONS AMERIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP AFER ACTIONS AMERIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER ACTIONS AMERIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	1 181 471 060,33	927 113 093,34
Actions et valeurs assimilées (A)	1 179 651 180,87	910 770 103,69
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 179 651 180,87	910 770 103,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instrument financiers à terme (G)	1 819 879,46	16 342 989,65
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 181 471 060,33	927 113 093,34
Créances et comptes d'ajustement actifs	17 510 768,02	650 487,72
Comptes financiers	41 513 349,21	32 385 073,07
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	59 024 117,23	33 035 560,79
Total Actif I+II	1 240 495 177,56	960 148 654,13

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 105 188 259,62	570 831 388,07
Report à nouveau sur revenu net	-	9 779,52
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	993 084,08	134 837 630,15
Résultat net de l'exercice	122 460 465,07	236 804 169,02
Capitaux propres	1 228 641 808,77	942 482 966,76
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 228 641 808,77	942 482 966,76
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	2 571 551,98	260 262,58
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	2 571 551,98	260 262,58
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	9 281 816,81	17 405 424,79
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	9 281 816,81	17 405 424,79
Total Passifs : I+II+III+IV	1 240 495 177,56	960 148 654,13

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	8 844 702,04	7 264 749,57
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 051 425,09	996 587,61
Sous-total Produits sur opérations financières	9 896 127,13	8 261 337,18
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-202 696,61	-152 209,29
Sous-total Charges sur opérations financières	-202 696,61	-152 209,29
Total Revenus financiers nets (A)	9 693 430,52	8 109 127,89
Autres produits :	-	-
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-10 302 808,87	-7 929 369,52
Frais de gestion de la société de gestion	-10 302 808,87	-7 929 369,52
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-10 302 808,87	-7 929 369,52
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-609 378,35	179 758,37
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 999,77	-3 556,85
Sous-total Revenus nets I = C+D	-605 378,58	176 201,52

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	118 307 681,71	121 481 215,24
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 503 212,72	-1 468 307,32
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	116 804 468,99	120 012 907,92
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 501 565,35	737 265,95
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	118 306 034,34	120 750 173,87
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	303 396,66	116 116 977,82
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-56 335,67	26 291,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	247 060,99	116 143 269,49
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	4 563 051,07	31 112,50
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	4 810 112,06	116 174 381,99
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-269 874,75
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-50 302,75	-26 713,61
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-50 302,75	-296 588,36
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	122 460 465,07	236 804 169,02

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou de fonds.

A ce titre, le portefeuille sera exposé :

- Entre 60% et 100% de son actif net aux marchés d'actions internationales, dont :
 - Entre 40% et 100% de l'actif net aux actions émises sur les marchés nord-américains (USA, Canada) ; et
 - Entre 0% et 20% de l'actif net aux actions d'autres pays développés membres de l'OCDE. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes capitalisations. Les titres détenus seront libellés en US dollar et en autres devises de pays développés membres de l'OCDE.
- Entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés internationaux de taux, dont :
 - Entre 0% et 20% de l'actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs nord-américains (USA, Canada) ; et
 - Entre 0% et 20% de l'actif net à des titres de créances d'autres pays développés membres de l'OCDE. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes capitalisations. Les titres détenus seront libellés en US dollar et en autres devises de pays développés membres de l'OCDE.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

Dans la mesure où le FCP peut intervenir sur des titres libellés en devise autre que l'euro, une couverture du risque de change, néanmoins imparfaite, sera mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net.

L'exposition du portefeuille aux marchés des actions et aux marchés de taux pourra être ajustée ou réalisée au moyen de parts ou d'actions d'OPC, dans la limite de 10% de l'actif net, ainsi que d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	1 228 641 808,77	942 482 966,76	692 345 299,61	642 276 539,88	839 431 080,14
Nombre de titres					
Catégorie de parts C/D	3 743 914,8560	3 202 816,8560	3 168 582,0000	3 403 958,0000	3 542 100,9657
Catégorie de parts D	34 035,0000	30 310,0000	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE	48 960,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C/D en EUR	323,79	291,51	218,50	188,68	236,98
Catégorie de parts D en EUR	321,10	290,86 ⁽¹⁾	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE en EUR	111,06 ⁽³⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C/D en EUR	-	0,23	0,89	1,14	0,95
Catégorie de parts D en EUR	1,84	1,25 ⁽²⁾	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C/D en EUR	-	0,08	0,21	-	0,16
Catégorie de parts D en EUR	-	0,07	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-	-	-	0,08
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C/D en EUR	31,03	79,48	-	-0,16	-0,19
Catégorie de parts D en EUR	-0,16	-0,03	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE en EUR	11,09	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts D a été créée le 24/01/2024 avec une valeur nominale de EUR 247,03.

(2) La distribution unitaire a été modifiée de € 30.42 à € 1.25 post émission du rapport du commissaire aux comptes.

(3) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris et à New York, à l'exception des jours fériés légaux en France n'étant pas un vendredi (ainsi, la valeur liquidative est calculée les jours fériés qui sont un vendredi, à condition que les Bourses de Paris et de New York soient ouvertes).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC de la société de gestion ne peut être supérieur à :

- 0,95% TTC pour la catégorie de parts C/D et C,
- 0,40% TTC pour la catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Néant

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	942 482 966,76	692 345 299,61
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	365 317 408,38	171 715 173,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-195 538 348,81	-155 954 311,87
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-609 378,35	179 758,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	116 804 468,99	120 012 907,92
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	247 060,99	116 143 269,49
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-31 884,54
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-12 066,44	-1 630 657,09 ⁽⁴⁾
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-269 874,75
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-50 302,75	-26 713,61
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 228 641 808,77	942 482 966,76

(4) Dont 769 774.51€ de distribution sur le report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes.

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C/D	
Parts émises	1 207 437,0000
Parts rachetées	666 339,0000
Catégorie de parts D	
Parts émises	5 125,0000
Parts rachetées	1 400,0000
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE	
Parts émises	50 844,0000 ⁽⁵⁾
Parts rachetées	1 884,0000

(5) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE a été créée le 15/11/2024.

Commissions

Catégorie de parts C/D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0011399658 - AFER ACTIONS AMERIQUE C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400LOJ1 - AFER ACTIONS AMERIQUE D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400RXW9 - AFER ACTIONS AMERIQUE AFER GENERATION ACTION AMERIQUE

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	États-Unis +/-	Irlande +/-	Curaçao +/-	Royaume-Uni +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 179 651	1 125 870	35 138	9 884	5 210	3 549
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-36 705	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 142 947	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	41 513	-	-	-	41 513
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	41 513

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	41 513	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	41 513	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 179 651	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	13 531	-	-	-
Comptes financiers	22 102	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-7 253	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	7 150	-	-	-
Devises à livrer	-1 207 588	-	-	-
Futures options swaps	0	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	7 594	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés		-
Titres reçus en garantie		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	6 166	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	6 166	
<i>NATIXIS</i>	3 980	
<i>Newedge</i>	2 186	
Comptes financiers	41 513	
<i>Société Générale</i>	41 513	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		970
Collatéral espèces		970
<i>Société Générale</i>		970
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
Total				-

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	2 185 549,46
Collatéral espèces versé	3 980 000,00
Vente à règlement différé	10 967 356,37
Coupons à recevoir	377 862,19
Total créances	17 510 768,02
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-1 009 705,80
Collatéral espèces reçu	-970 000,00
Provision commission de mouvement	-49 579,37
Achat à règlement différé	-7 252 531,64
Total dettes	-9 281 816,81
Total	8 228 951,21

Frais de gestion

Catégorie de parts C/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(6) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts C/D		
Revenus nets	-629 314,37	175 048,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-267 747,66
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-629 314,37	-92 699,55
Report à nouveau	-	9 779,52
Sommes distribuables au titre du revenu net	-629 314,37	-82 920,03
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-629 314,37	-82 920,03
Total	-629 314,37	-82 920,03
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	0,08
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 743 914,8560	3 202 816,8560
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts D		
Revenus nets	-5 671,16	1 153,41⁽⁷⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-2 127,09
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-5 671,16	-973,68
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-5 671,16	-973,68
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 671,16	-973,68
Total	-5 671,16	-973,68
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	0,07
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	34 035,0000	30 310,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE		
Revenus nets	29 606,95⁽⁸⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	29 606,95	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	29 606,95	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	29 606,95	-
Total	29 606,95	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	48 960,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(7) La catégorie de parts D a été créée le 24/01/2024.

(8) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE a été créée le 15/11/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts C/D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	116 835 662,11	119 827 850,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	116 835 662,11	119 827 850,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	134 837 630,15 ⁽⁹⁾
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	116 835 662,11	254 665 480,83
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	116 835 662,11	254 665 480,83
Total	116 835 662,11	254 665 480,83
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 743 914,8560	3 202 816,8560
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	956 585,39	922 323,19⁽¹⁰⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-50 302,75	-26 713,61
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	906 282,64	895 609,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	993 084,08	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 899 366,72	895 609,58
Affectation :		
Distribution	13 273,65	11 214,70
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 886 093,07	884 394,88 ⁽¹¹⁾
Capitalisation	-	-
Total	1 899 366,72	895 609,58

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	1,45	0,88
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	34 035,0000	30 310,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,39	0,37
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	513 786,84⁽¹²⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	513 786,84	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	513 786,84	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	513 786,84	-
Total	513 786,84	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	48 960,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(9) Y compris le montant de la distribution de 769 774,51€ pratiquée le 14/03/2024.

(10) La catégorie de parts D a été créée le 24/01/2024.

(11) L'affectation a été modifiée post émission du rapport du commissaire aux comptes (avant € 895 357.40 en distribution et € 252.18 en report à nouveau).

(12) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTION AMERIQUE a été créée le 15/11/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devises	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				1 179 651 180,87	96,01
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>1 179 651 180,87</i>	<i>96,01</i>
ABBVIE INC	Manufacture	USD	79 133,00	15 593 578,57	1,27
ACCENTURE SHS CLASS A	IT/Communication	USD	44 139,00	9 263 555,23	0,75
ALPHABET INC	IT/Communication	USD	313 672,00	64 896 734,64	5,28
AMERICAN EXPRESS CO	Finance/Assurance	USD	42 323,00	11 964 261,86	0,97
AMERICAN TOWER REDIT	Immobilier	USD	40 509,00	6 630 375,22	0,54
APPLE INC	Manufacture	USD	384 366,00	83 294 565,60	6,78
ARISTA NETWORKS INC	Manufacture	USD	75 180,00	9 322 959,83	0,76
ARM HOLDNGS LIMITED ADR	Manufacture	USD	43 265,00	5 209 842,43	0,42
AT&T INC	IT/Communication	USD	180 720,00	4 343 432,17	0,35
ATLISSIAN CORP	IT/Communication	USD	73 249,00	9 955 630,04	0,81
BADGER METER INC	Manufacture	USD	35 992,00	5 470 171,37	0,45
BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	Mines	USD	190 115,00	7 882 896,00	0,64
BANK OF AMERICA CORP	Finance/Assurance	USD	308 467,00	13 543 670,24	1,10
BLACKROCK INC	Finance/Assurance	USD	12 322,00	12 226 255,44	1,00
BROADCOM INC	Manufacture	USD	152 996,00	42 957 370,52	3,50
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	Finance/Assurance	USD	83 360,00	15 081 420,26	1,23
CATERPILLAR INC	Manufacture	USD	11 834,00	4 805 611,15	0,39
CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	Tourisme	USD	212 933,00	7 101 995,12	0,58
COCA-COLA CO	Manufacture	USD	197 084,00	11 123 924,15	0,91
COSTCO WHOLESALE	Commerce	USD	11 776,00	9 276 782,03	0,76
DECKERS OUTDOOR	Manufacture	USD	95 676,00	8 254 192,44	0,67
DIGITAL REALTY TRUST REIT	Immobilier	USD	92 365,00	13 589 839,32	1,11
DR HORTON INC	Construction	USD	39 895,00	5 754 047,36	0,47
EATON CORP	Manufacture	USD	49 347,00	15 717 544,47	1,28
EDWARDS LIFESCIENCES	Manufacture	USD	161 628,00	10 697 710,26	0,87
ELI LILLY & CO	Manufacture	USD	40 982,00	26 612 141,28	2,17
EXELON CORP	Energie	USD	344 245,00	13 186 780,81	1,07
FORTIVE CORP - W/I	Manufacture	USD	89 638,00	3 737 332,44	0,30
GILEAD SCIENCES INC	Manufacture	USD	129 270,00	12 211 889,36	0,99
GOLDMAN SACHS GROUP	Finance/Assurance	USD	16 325,00	11 064 181,91	0,90
HOME DEPOT INC	Commerce	USD	57 710,00	19 900 863,74	1,62
HUBSPOT INC	IT/Communication	USD	14 119,00	5 621 164,43	0,46
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	Manufacture	USD	137 356,00	7 193 947,44	0,59
INTUITIVE SURGICAL	Manufacture	USD	37 101,00	14 121 429,98	1,15
JP MORGAN CHASE & CO	Finance/Assurance	USD	113 124,00	30 368 258,14	2,47
KEURIG DR PEPPER INC	Manufacture	USD	300 690,00	6 528 171,83	0,53
KKR AND CO INC	Finance/Assurance	USD	127 577,00	14 109 473,32	1,15
LEVI STRAUSS AND CO	Manufacture	USD	487 766,00	9 672 296,00	0,79
LINDE PLC	Manufacture	USD	25 126,00	10 157 319,15	0,83
MARTIN MARIETTA	Mines	USD	17 745,00	9 518 569,02	0,77
MARVELL TECHNOLOGY INC	Manufacture	USD	165 400,00	11 834 194,04	0,96

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devises	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MASTERCARD INC SHS A	Finance/Assurance	USD	20 853,00	10 094 804,20	0,82
MERCK AND CO INC	Manufacture	USD	189 813,00	13 558 302,20	1,10
META PLATFORMS INC	IT/Communication	USD	60 244,00	37 652 756,36	3,06
METLIFE INC	Finance/Assurance	USD	95 706,00	6 709 194,23	0,55
MICROSOFT CORP	IT/Communication	USD	204 203,00	90 014 420,30	7,33
MORGAN STANLEY	Finance/Assurance	USD	74 200,00	10 038 154,89	0,82
NETFLIX INC	IT/Communication	USD	10 932,00	11 154 547,61	0,91
NEXTERA ENERGY INC	Energie	USD	233 468,00	14 999 573,89	1,22
NVIDIA CORP	Manufacture	USD	708 478,00	112 500 276,80	9,16
ON HOLDING LTD	Manufacture	USD	98 457,00	3 548 641,66	0,29
ORACLE CORP	IT/Communication	USD	64 858,00	15 523 969,29	1,26
PALO ALTO NETWORKS INC	IT/Communication	USD	73 532,00	12 742 626,25	1,04
PHILLIPS 66	Manufacture	USD	60 896,00	7 049 424,61	0,57
PROCTER AND GAMBLE CO	Manufacture	USD	100 490,00	13 140 671,06	1,07
PROGRESSIVE CORP	Finance/Assurance	USD	80 289,00	16 874 356,21	1,37
PROLOGIS REIT	Immobilier	USD	72 852,00	7 100 434,93	0,58
RALLIANT CORPORATION	Manufacture	USD	29 879,00	1 112 007,38	0,09
REPUBLIC SERVICES INC	Eau/Déchets	USD	69 039,00	13 483 463,59	1,10
SAILPOINT INC	IT/Communication	USD	171 458,00	3 221 951,18	0,26
SALESFORCE.COM	IT/Communication	USD	65 097,00	13 130 203,40	1,07
SLB	Mines	USD	337 910,00	9 884 226,98	0,80
T-MOBILE US INC	IT/Communication	USD	11 898,00	2 423 951,69	0,20
TARGA RESOURCES	Transport	USD	106 432,00	15 175 844,49	1,24
TESLA INC	Manufacture	USD	71 171,00	26 937 163,51	2,19
TEXAS INSTRUMENTS	Manufacture	USD	23 027,00	3 600 638,90	0,29
THERMO FISHER SCIE	Manufacture	USD	35 577,00	14 685 580,03	1,20
UBER TECHNOLOGIES INC	IT/Communication	USD	53 036,00	4 422 073,97	0,36
UNION PACIFIC CORP	Transport	USD	58 142,00	11 696 191,10	0,95
VERIZON COMMUNICATIONS INC	IT/Communication	USD	100 884,00	3 773 490,89	0,31
VERTIV HOLDING LLC	Manufacture	USD	84 708,00	10 875 786,28	0,89
VISA INC-A	Finance/Assurance	USD	38 197,00	11 097 610,09	0,90
WALMART INC	Commerce	USD	177 463,00	15 565 393,00	1,27
WELLS FARGO & CO	Finance/Assurance	USD	123 593,00	8 816 651,29	0,72
XYLEM	Manufacture	USD	55 777,00	7 001 793,62	0,57
ZOETIS INC	Manufacture	USD	82 300,00	10 248 626,38	0,83
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				-	-
<i>OPCVM</i>				-	-
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				1 179 651 180,87	96,01

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 25/10/2015 USD/EUR	1 279 575,67	-	EUR	50 859 569,68	USD	-49 579 994,01
OVCT 25/10/2015 USD/EUR	27 568,35	-	EUR	6 694 822,99	USD	-6 667 254,64
OVCT 25/10/2015 USD/EUR	2 846,16	-	EUR	34 239 331,33	USD	-34 236 485,17
OVCT 25/10/2015 USD/EUR	1 429,71	-	EUR	2 977 423,47	USD	-2 975 993,76
OVCT 251015 USD/EUR	-	4 171,52	EUR	8 498 846,24	USD	-8 503 017,76

L'inventaire des opérations à terme de devises (suite)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 251015 USD/EUR	-	26 731,88	EUR	4 649 994,89	USD	-4 676 726,77
OACT 251015 USD/EUR	-	59 804,73	USD	7 150 422,55	EUR	-7 210 227,28
OVCT 251015 USD/EUR	-	1 972 384,28	EUR	1 098 976 540,71	USD	-1 100 948 924,99
Total	1 311 419,89	2 063 092,41		1 214 046 951,86		-1 214 798 624,38

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
S&P 500	-128	-	508 459,57	-36 704 680,85
Sous-Total Futures		-	508 459,57	-36 704 680,85
Total Actions		-	508 459,57	-36 704 680,85
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts			-	-
Change				
Total Change			-	-
Crédit				
Total Crédit			-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions			-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 179 651 180,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-751 672,52
Total instruments financiers à terme - actions	-508 459,57
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	508 459,57
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	59 024 117,23
Autres passifs (-)	-9 281 816,81
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	1 228 641 808,77